

LE BAC MANIPULÉ

Chaque année, le passage des épreuves de cet examen emblématique pour les Français s'accompagne de révélations sur les manipulations dont il est l'objet pour en améliorer artificiellement les résultats.

La session 2013 n'a pas échappé à la règle.

Dans l'académie d'Orléans-Tours, où les résultats de la session 2012 étaient sensiblement inférieurs à la moyenne nationale, l'autorité académique a pris cette année ses précautions.

Ainsi, ce qu'il faut bien appeler un **barème** recommandait aux professeurs de **noter l'épreuve de français sur 24 et non sur 20 !** Dévoilé par la presse, l'artifice a été démenti de façon bien peu convaincante par l'académie.

À PROPOS DE COMPÉTENCES

Lors des débats préparatoires à l'élaboration de la loi de « refondation de l'École » le ministre avait reconnu **la complexité frisant le ridicule** « du Livret Personnel de Compétences » et promis sa simplification.

Des témoignages édifiants nous parviennent démontrant que l'Éducation nationale, au travers de certains de ses cadres, **affiche ouvertement le plus grand mépris pour le travail fait par les enseignants.**

Ainsi, dans un collège de l'académie de Toulouse, **les professeurs ont consacré de nombreuses heures (22 pour certains) à évaluer pour chaque élève chacune des compétences figurant sur le livret** (repères verts, orange, rouges).

Lors de la validation, le chef d'établissement a superbement ignoré ce travail fait par les professeurs et a **systematiquement validé toutes les compétences pour tous les élèves !**

Ce simulacre d'évaluation est lamentable.

Dans l'académie de Nancy-Metz les correcteurs devaient

transmettre leurs notes à l'inspection avant de les saisir afin qu'elles puissent être modifiées par les commissions d'harmonisation (SVT, physique-chimie, histoire-géographie, français, STI2D).

Le but est de déceler les professeurs qui attribuent des notes inférieures à l'objectif académique inscrit notamment dans les « contrats d'objectifs » imposés par le ministère aux rectorats.

Certains penseront peut-être qu'il ne s'agit que de quelques dérapages isolés. Ce n'est malheureusement pas le cas. **Les exemples se multiplient** allant de la demande de notation des copies au crayon, aux pressions exercées sur les enseignants pour les obliger à augmenter leurs

notes, pour les amener « **à positiver la notation** » selon l'appellation politiquement correcte désignant ces manipulations qui sont intervenues sous des gouvernements très différents.

A côté de ces **arrangements avec la déontologie professionnelle**, il y a ceux qui demandent la **suppression pure et simple des épreuves terminales** afin de les remplacer par le contrôle continu à leurs yeux plus simple et moins onéreux mais surtout plus facile à influencer (notation des professeurs, promotions, menaces d'inspection-sanctions, etc).

Dans ce registre, **la palme revient cette année sans contestation possible au SNPDEN,** →

LE BAC ... suite

premier syndicat de personnels de direction des collèges et des lycées.

Pour réussir un « **coup médiatique** » les responsables de ce syndicat n'ont pas hésité à **travestir grossièrement le chiffrage du coût de l'examen.**

Affichant 1,5 milliard d'euros (excusez du peu) là où le ministère chiffre à 74 millions les dépenses engagées pour l'organisation de l'examen. Le SNPDEN cherche à **choquer l'opinion dans une période marquée par les difficultés financières des Français et la recherche systématique d'économies budgétaires.**

Problème, **le SNPDEN inclut dans son chiffrage le salaire des enseignants**, feignant d'oublier au passage que leurs salaires leurs seraient de toute façon versés, examen ou pas, tout comme celui des personnels de direction qui organisent l'examen et qui ne semblent pourtant pas participer au chiffrage du SNPDEN.

La conséquence de ces « **tripatouillages** » **indignes de notre système éducatif** est au moins triple :

- **tromperie des élèves et de l'opinion** sur le niveau réel de notre système de formation ;
- **discrédit de l'institution Education nationale et de ses personnels ;**
- **mépris envers la conscience professionnelle des professeurs et le travail qu'ils font tout au long de l'année.**

Ces attaques contre un examen qui aux yeux d'une grande majorité de Français symbolise l'Ecole républicaine et l'égalité entre les candidats sont indignes et nous les condamnons sans réserve.

**SALAIRES, RETRAITES
Refusons les régressions**

Le gouvernement a annoncé, la même semaine, le blocage des salaires des fonctionnaires en 2014, pour la troisième année consécutive et, probablement, l'allongement de la durée de cotisation pour la retraite, l'augmentation de son montant et la réduction du pouvoir d'achat des retraités.

Décidée à ne pas laisser faire sans réagir la FAEN s'associera à toute rencontre interfédérale ayant pour objet de combattre ces annonces.

A quoi servent les circulaires ministérielles ?

L'école du village de Fourneaux en Savoie s'est vue **retirer un poste d'enseignant à la rentrée 2012.**

En « première instance », elle a obtenu du **tribunal administratif l'annulation de cette décision au motif** que les dispositions prévues dans la circulaire ministérielle n° 2011-237 du 30 - 12 - 2011 relative aux écoles situées en zone de montagne n'avaient pas été respectées.

Velléitaire, **l'Education nationale a fait appel de cette décision** auprès de la « Cour administrative d'appel » de Lyon ... **qui lui a donné raison.** La CAA estime que **les dispositions de la circulaire n'ont valeur que de « simple recommandation** du ministre aux services placés sous son autorité » et que de toute façon **elles sont « dépourvues de caractère réglementaire ».**

En clair, le ministre publie des circulaires dépourvues de valeur réglementaire et les fonctionnaires placés sous son autorité ne sont pas obligés de les respecter !

Dans un souci de clarification, la FAEN demande que désormais, il soit précisé, en dessous du titre d'une circulaire lors de sa publication au BO la mention « Avec (ou sans) valeur réglementaire » !

Allons plus loin et demandons que désormais, dans le cadre de la simplification des procédures administratives, le **ministre s'abstienne de publier des circulaires sans valeur réglementaire.**

Quel exemple donné aux élèves et aux familles, déjà de moins en moins enclins à respecter les règles, si l'administration qui les édicte donne l'exemple de leur transgression et obtient la validation de cette transgression par la justice !